Éducation dans des situations d'urgence et de crise prolongée

Pour décision

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Le présent document fournit au Conseil d'administration des informations sur le projet de plateforme pour l'éducation dans des situations d'urgence et de crise prolongée (EiEPC) et son alignement sur les objectifs stratégiques et le modèle de fonctionnement du Partenariat mondial pour l'éducation (le « GPE » ou le « Partenariat »). Il aborde également certains des points à examiner si le GPE devait héberger cette plateforme, et il étudie certaines des questions que pose l'éventuelle création de cette nouvelle plateforme en termes d'opportunités, de défis et de risques.

1.2 Lors d'une conférence téléphonique le 18 février dernier, le Comité de coordination a convenu de la nécessité d'analyser la plateforme EiEPC dans le but d'aider le Conseil du GPE à comprendre et à étudier les implications de cette nouvelle plateforme pour le Partenariat. Le présent document a pour objet d'y répondre. Cependant, le Secrétariat ne saurait trop souligner la nécessité de fortement approfondir le travail sur la conception de la plateforme et sur ses autres conséquences pour le GPE si celui-ci venait à l'héberger, et ce avant qu'une décision majeure quelconque ne soit prise par le Conseil quant à l'hébergement de ladite plateforme.

1.3 Le Conseil est invité à examiner les questions soulevées dans le présent document et à approuver la poursuite de la participation du GPE à l'élaboration de la plateforme EiEPC. Le Conseil est invité à prendre note du fait que cette participation permettra au GPE de préparer la meilleure proposition possible d'hébergement de la plateforme par le GPE à soumettre au Conseil pour décision finale. Enfin, le Conseil est invité à identifier toute question pertinente qui ne serait pas couverte par le présent document et dont la clarification devrait être apportée par le Secrétariat grâce à sa participation continue à la conception de la plateforme.

2. FORMULATION DE LA DÉCISION

BOD/2016/3-01 – <u>Éducation dans des situations d'urgence et de crise prolongée :</u> Le Conseil d'administration note les progrès réalisés à ce jour sur la plateforme pour l'éducation dans

des situations d'urgence et de crise prolongée (EiEPC) et les éventuelles synergies avec le travail du GPE.

- Par conséquent, le Conseil invite le Secrétariat à poursuivre sa collaboration avec le Groupe stratégique technique qui a pour mission de concevoir la plateforme EiEPC et à accéder à la demande de celui-ci d'une première autoévaluation de la capacité du GPE à héberger la plateforme.
- Le Conseil demande que le Secrétariat du GPE prépare un argumentaire approfondi à lui soumettre lorsque le Groupe stratégique technique définira les conditions du processus d'examen formel concernant l'hébergement de la plateforme. L'argumentaire devra exposer la valeur ajoutée du GPE en tant qu'organisme hôte de la plateforme. Il devra également inclure une analyse détaillée des conséquences sur la gouvernance, les mécanismes institutionnels et la mission centrale du GPE, ainsi que sur les ressources du Secrétariat du GPE.

3. CONTEXTE

3.1 Lors du sommet d'Oslo sur l'éducation pour le développement organisé en juillet 2015, de hauts représentants d'organismes internationaux, de gouvernements et d'organisations non gouvernementales se sont engagés à apporter une solution au problème de l'interruption de l'éducation et de l'apprentissage dans les pays qui connaissent des situations d'urgence ou de crise prolongée grâce à la création d'une nouvelle plateforme commune. Lors de ce sommet, dix principes importants ont été adoptés, sous le nom de ***principes consolidés d'Oslo pour l'éducation dans des situations d'urgence et de crise prolongée***.

3.2 Le sommet d'Oslo a également donné lieu à la création du Groupe stratégique technique, coprésidé par le Royaume-Uni et le Canada[1], chargé de superviser le travail technique et les processus de consultation nécessaires à l'élaboration d'une première proposition de plateforme EiEPC, et de faire rapport aux champions politiques, désormais réunis par l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'éducation mondiale, Gordon Brown, le directeur général de l'UNICEF, Tony Lake, et la présidente du Conseil du GPE, Julia Gillard. Le GPE et plusieurs de ses partenaires sont représentés

[1] Le Groupe stratégique technique au complet qui émet des avis sur ce travail est composé de 19 gouvernements, organisations et réseaux. Les gouvernements du Canada et du Royaume-Uni le coprésident, Save the Children fait office de secrétariat et la liste des membres est la suivante : les gouvernements du Liban, de Norvège, du Soudan du Sud et des États-Unis, le Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'éducation, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Dubai Cares, la Commission européenne, la Global Business Coalition for Education, le Global Compact on Learning Donor Network, le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), le Réseau international pour l'éducation en situations d'urgence (INEE) et la Banque mondiale.

au sein du Groupe stratégique technique. L'Overseas Development Institute (ODI) a été engagé pour effectuer des recherches sur les questions pertinentes dans le cadre de ce travail et pour soumettre des propositions à l'examen du Groupe stratégique technique et des partenaires. Ces cinq dernières années, l'ODI a soumis plusieurs avant-projets au Groupe stratégique technique (version du 15 février 2016 - pièce jointe 1) pour examen. L'INEE (Réseau international pour l'éducation en situations d'urgence) a mené de vastes consultations sur la proposition. Les gouvernements de la Norvège, du Royaume-Uni et des États-Unis ont financé les recherches techniques et les consultations.

3.3 Les champions politiques qui soutiennent la plateforme et le Groupe stratégique technique ont convenu de lancer la nouvelle plateforme lors du Sommet humanitaire mondial de mai 2016. Ils ont également convenu que la première structure d'hébergement de la plateforme sera l'UNICEF, et ce pour une période d'un an maximum. Durant cette période, la plateforme sera dotée d'un comité consultatif et d'un secrétariat. Dans les six mois suivant son lancement, un processus d'examen des modalités de son hébergement et de sélection d'un hôte permanent sera entrepris.

3.4 Le 15 février dernier, le Groupe stratégique technique a demandé que le GPE prépare une autoévaluation de sa capacité d'hébergement afin de mieux évaluer et cerner sa capacité à servir de structure d'hébergement à long terme d'une nouvelle plateforme et de mécanisme de financement de l'EiEPC.

4. RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION DE PLATEFORME POUR L'EiEPC

4.1 Comme convenu par les membres du Groupe stratégique technique et tel que décrit dans l'avant- projet de l'ODI, le but de la nouvelle plateforme EiEPC est de garantir que tous les enfants et adolescents touchés par une crise ou un conflit, en particulier ceux qui sont les plus marginalisés, puissent exercer leur droit à l'éducation et à l'apprentissage. Quatre principaux obstacles et goulots d'étranglement empêchant de répondre à ce besoin ont été identifiés :

- la trop grande insuffisance de financements dans l'ensemble pour l'éducation en situations de crise, en particulier dans les situations d'urgence sous-financées ;
- un financement limité de la riposte rapide et l'absence de capacités efficaces et coordonnées pour la gérer ;
- une planification et une analyse des besoins insuffisantes, ainsi que des informations et des données de piètre qualité ;

- un écart entre la riposte humanitaire et les interventions de développement, que ce soit en termes de coordination, de planification ou de financement – entraînant un manque de prévisibilité dans les financements pluriannuels.

4.2 La plateforme proposée a pour objectif de réduire ces obstacles en créant trois principaux guichets d'activité et de financement :

I. **Un guichet des biens publics mondiaux**, qui soutiendrait les biens publics mondiaux, tels qu'une planification et une analyse des besoins améliorées, de meilleures capacités au niveau mondial, une prestation de services innovante et des données concrètes et des connaissances de meilleure facture. Ce guichet pourrait également soutenir le renforcement des capacités du pôle d'activités Éducation en situations d'urgence des Nations Unies et de l'INEE.

II. **Un guichet de riposte rapide** qui, entre autres, pourrait apporter les premiers « financements de démarrage », servant à mettre en place une planification et une coordination appropriées et à garantir (le cas échéant) que les gouvernements qui accueillent des réfugiés ont la capacité de planifier et d'absorber les premières arrivées. Ce guichet de riposte rapide pourrait également apporter des fonds de contrepartie à d'autres initiatives de mobilisation de fonds à des fins humanitaires – par exemple l'OCHA ou le CERF.

III. **Un guichet de financement pluriannuel**, qui financerait l'éducation dans les situations de crise ou d'urgence sur une période allant de trois à cinq ans, en fonction d'un **plan coordonné pour l'éducation**. Ce guichet devrait être en mesure de financer à la fois les gouvernements et les prestataires de service directs (organismes multilatéraux, ONGI et ONG) et de transférer les financements entre ces deux types de prestataires de façon dynamique afin de permettre la continuité du service. Il devrait également être capable de créer des guichets « ponctuels » pour des urgences spécifiques.

4.3 Comme indiqué dans l'avant-projet, la plateforme n'est pas conçue pour **reproduire** le travail fait par d'autres, mais plutôt pour apporter une meilleure coordination et une riposte efficace dans l'architecture de l'aide humanitaire et du développement. Elle ne doit pas multiplier les coûts ni la charge administrative, elle ne doit pas reproduire, déplacer ou fragmenter davantage les efforts actuels. La conception de la plateforme requiert un secrétariat léger occasionnant peu de frais de fonctionnement.

4.4 Le financement de la plateforme devrait être mobilisé auprès de donateurs souverains traditionnels et non traditionnels, ainsi qu'auprès du secteur privé, de personnes physiques et de

fondations. L'innovation jouera un rôle central dans la mission de financement de la plateforme. La plateforme est chargée de mobiliser des financements **supplémentaires** (et non des financements de substitution).

4.5 Il est proposé que la **gouvernance** de la plateforme soit assurée par un conseil ou un comité de gestion multipartite représentant les principaux acteurs intervenant dans l'EiEPC, y compris le GPE. La structure de gouvernance doit être capable de prendre des décisions de financement rapides en cas de crise.

5. ALIGNEMENT DES OBJECTIFS ET DES FONCTIONS DE LA PLATEFORME SUR LE PLAN STRATÉGIQUE ET LE MODÈLE DE FONCTIONNEMENT DU GPE

5.1 Le projet d'EiEPC couvre une grande partie du mandat du GPE, de ses objectifs stratégiques et de ses mécanismes, comme le montre le résumé ci-joint du travail du GPE dans des environnements fragiles et touchés par des conflits (pièce jointe 2).

5.2 Comme le montre la note de synthèse ci-jointe, le GPE s'est engagé à poursuivre son travail sur l'éducation dans les environnements fragiles et touchés par des conflits dans le nouveau Plan stratégique du GPE (2016-2020). Une part de plus en plus importante des ressources et de l'assistance technique fournies par le GPE cible des environnements fragiles et touchés par des conflits. Ces dernières années, environ 50 % des décaissements du GPE ont été réalisés au bénéfice de pays fragiles ou touchés par un conflit. En outre, plus de 60 % des enfants et des adolescents réfugiés dans le monde vivent dans des pays partenaires du GPE.

5. 3 Le Partenariat a fait évoluer son approche dans ce domaine, et il dispose désormais de trois mécanismes destinés à soutenir l'éducation dans des situations d'urgence ou de crise (décrits plus en détail dans la note de synthèse) :

- **Un financement accéléré** – qui permet d'utiliser jusqu'à 20 % d'une allocation existante en cas d'urgence et qui peut être décaissé rapidement lorsqu'une crise éclate.
- **Une planification sectorielle de transition** (et des critères minimaux de préparation inclus dans toute planification sectorielle) – qui soutient l'évaluation des besoins et la riposte coordonnée entre les acteurs du développement et de l'aide humanitaire.
- **Un Cadre opérationnel pour un appui efficace aux États fragiles et touchés par un conflit** – qui sert de base au redéploiement des fonds d'un financement existant du GPE

et qui permet leur utilisation pour une prestation de services directe lorsque les gouvernements ne sont pas capables de réagir eux-mêmes.

5.4 Une question importante que devra examiner le GPE sera l'exigence de travailler dans de nouvelles régions, par exemple pour faire face à une crise régionale telle que celle qui s'est installée à la suite du conflit syrien. Il sera nécessaire d'analyser en détail la capacité du GPE à réagir dans des situations de ce type. Le GPE ne dispose pas à l'heure actuelle d'un moyen de contribuer par des financements à l'éducation d'enfants réfugiés ou d'attirer une plus grande attention à l'échelle nationale sur cette question dans les pays partenaires du GPE. Toutefois, nous pouvons déjà noter que, selon les toutes dernières statistiques dont nous disposons, la Syrie répond aux critères d'éligibilité du GPE depuis 2014 : ses taux d'achèvement du primaire sont inférieurs à 85 % et son revenu national brut par habitant est tombé en dessous du seuil de 2 500 dollars[2].

5.5 Une deuxième question d'importance pour le GPE concerne l'exigence de soutenir l'éducation des enfants réfugiés. À l'heure actuelle, bien que les financements du GPE puissent être utilisés pour soutenir l'éducation des populations déplacées, ils sont principalement utilisés à des fins de développement national et ne constituent pas de véritables incitations pour les gouvernements accueillant des réfugiés à régler les problèmes liés à ces populations.

5.6 Plusieurs autres caractéristiques de la plateforme envisagée nécessiteraient le renforcement des capacités du GPE et la création de nouveaux mécanismes si le GPE venait à l'héberger. Celles-ci sont brièvement décrites dans le tableau 1 ci-dessous.

[2] Ces statistiques sont basées sur les données de 2014 publiées en 2016.

Tableau 1 : Capacités et expertise du GPE correspondant aux trois guichets de la plateforme EiEPC

Mandat de la plateforme et caractéristiques de sa structure	Capacités et mécanismes actuels du GPE	Défis, risques et domaines nécessitant d'être développés
Un guichet des biens publics mondiaux, qui offre des biens publics mondiaux, une meilleure assistance technique, ainsi qu'une évaluation et une planification améliorées des besoins, dans le but d'établir un lien entre les situations d'urgence et le développement.	• Le GPE a une certaine expérience dans l'allocation de financements visant à soutenir le développement par ses partenaires de biens publics mondiaux (AMR). • Le GPE a une solide expérience en matière de coordination de la planification et de l'évaluation des besoins que ce soit dans le secteur du développement ou dans celui de l'humanitaire. • Le GPE encourage la préparation et la résilience à travers son soutien à l'analyse sectorielle et à la planification sectorielle.	• Le GPE devra créer un nouveau mécanisme d'acheminement des financements vers les principaux prestataires de biens publics mondiaux dans le secteur de l'EiEPC, y compris à Education Cluster et à l'INEE. • Il devra améliorer ses capacités techniques internes pour les ripostes rapides d'urgence, notamment en renforçant son expertise en matière de collaboration avec des organismes humanitaires.
Un guichet de riposte rapide, visant à améliorer le financement et la coordination des ripostes d'urgence – non limité aux PFR et aux PRITI.	• Le GPE travaille actuellement dans 61 États membres – dont un grand nombre connaît des situations d'urgence sous-financées, un des axes de travail de la plateforme. • Le GPE dispose d'une certaine expérience en matière de soutien à la coordination de la riposte planifiée et de l'évaluation des besoins grâce à des plans de transition pour le secteur de l'éducation. • Son expérience est attestée en ce qui concerne la fourniture de financements d'urgence grâce à son mécanisme de financement accéléré. • Il a développé un partenariat solide avec l'UNICEF, qui est son agent de financement dans de nombreux environnements fragiles ou touchés par un conflit, et il est capable d'assurer le redéploiement des fonds afin de répondre à des besoins urgents.	• Le GPE devra mettre en place de nouveaux mécanismes visant à aider ses partenaires à évaluer les besoins et déterminer les coûts rapidement. • Il devra concevoir un mécanisme de riposte susceptible d'injecter des financements par l'intermédiaire de nouveaux partenaires, y compris des organisations humanitaires capables d'assurer une prestation de services directe. • Il devra concevoir un mécanisme servant à financer les gouvernements qui accueillent des réfugiés, y compris des pays qui ne sont pas partenaires du GPE. • Une incitation ou une approche correspondante sera nécessaire pour compenser le risque de

	• Il a la capacité de décaisser rapidement les fonds pour les mettre à la disposition des ONGI.	réorientation de l'effort humanitaire existant en matière d'éducation.
Un guichet de financement pluriannuel	• Le GPE apporte déjà un financement pluriannuel à 28 pays fragiles et touchés par des conflits, et il dispose de suffisamment de flexibilité pour redéployer ces financements à des fins de riposte d'urgence. • Il a déjà adopté une approche qui lie le financement à la planification d'un développement à plus long terme et à la création de systèmes durables.	La conception de « guichets ponctuels » spécifiques à des pays destinés à mobiliser et à décaisser des fonds de façon rapide et efficace devra être analysée avec soin. La conception de plateforme proposée ne fournit pas d'indication claire sur la façon dont cela serait mis en œuvre.

6. CONSIDÉRATIONS CONCERNANT À L'HÉBERGEMENT

6.1 L'avant-projet de l'ODI et la lettre des champions politiques (annexe 1) suggèrent des critères essentiels pour l'hébergement de la nouvelle plateforme. Ces critères soulignent la nécessité de créer un conseil multipartite inclusif et un secrétariat allégé, et de prévoir sa capacité à mobiliser de nouveaux financements (y compris des financements innovants et des financements du secteur privé). Ces critères insistent aussi sur le fait que la nouvelle plateforme devra avoir la capacité d'octroyer des financements de manière rapide et efficace à des partenaires variés dans divers cas de figure d'urgence (y compris à des ONGI).

6. 2 Le tableau ci-dessous reprend une analyse préliminaire rapide de ces critères et les compare aux capacités actuelles du GPE. Il est important de noter qu'il ne s'agit là que d'un point de départ et que toute décision quant à l'hébergement de la plateforme par le GPE devra être étayée par un argumentaire détaillé comme indiqué plus haut. Il est essentiel de savoir dans quelle mesure la nouvelle plateforme peut être intégrée dans la gouvernance actuelle du GPE et dans ses structures et ses processus d'exécution de programmes, sans pour autant perdre la rapidité et la flexibilité nécessaires au travail dans des contextes d'urgence.

Conditions de l'hébergement	Capacité actuelle du GPE	Domaines nécessitant d'être développés
Gouvernance - Conseil multipartite - Inclusion d'*organismes humanitaires* - Capacité à prendre des décisions rapides	• Le GPE est gouverné par un conseil multipartite où sont représentés des États fragiles et touchés par un conflit. Le Secrétariat possède une longue expérience de soutien à un organe aussi varié. • Le GPE est actuellement en discussions avec le HCR au sujet de l'éventuelle participation de celui-ci au Conseil du GPE. D'autres acteurs du secteur de l'humanitaire pourraient également y siéger. • Lorsque le Conseil délègue son pouvoir de décision, le GPE est en mesure de prendre des décisions rapides.	• La relation entre la structure de gouvernance de la plateforme et la structure de gouvernance actuelle du GPE doit faire l'objet d'un examen attentif. • La délégation du pouvoir de décision au comité ou à un autre organe sera absolument nécessaire pour des interventions rapides.
Levée de fonds et plaidoyer - Diriger la mobilisation des acteurs politiques et travailler avec le groupe des champions politiques - Lever des fonds auprès de sources variées : bailleurs de fonds traditionnels, secteur privé ou personnes physiques - Mettre en place des mécanismes de financement innovant	• La présidente et les membres du Conseil, de même que le Secrétariat, possèdent une vaste expérience de mobilisation des soutiens. • La dernière campagne de reconstitution des ressources du GPE lui a permis d'obtenir des promesses de contribution au Fonds du Partenariat de la part de fondations privées. • Un groupe de travail du Conseil a été mis sur pied afin de trouver des formules de mobilisation de financements innovants. • La directrice générale et le directeur financier et des opérations sont expérimentés dans ce domaine, et le recrutement d'un nouveau chargé senior des finances est en cours. • Le Fonds du GPE est un fonds d'intermédiation financière (FIF). Un autre FIF peut être établi pour recevoir les financements distincts destinés à la plateforme. • Les dispositifs de financement innovant et de gouvernance des FIF permettent de mobiliser des fonds auprès de sources multiples, y compris des fonds souverains ou des sources privées. Les structures des FIF peuvent être adaptées à la situation.	• Les partenaires de la plateforme devront participer pleinement à la mobilisation de l'appui financier. • Une campagne unique et efficace de reconstitution des ressources pour le GPE et la plateforme sera essentielle dans l'optique de garantir l'additionnalité. • D'autres coûts d'investissement à court terme pourront être nécessaires pour développer et mettre en œuvre rapidement toute idée de financement innovant qui aura été approuvée. • L'augmentation significative des financements émanant du secteur privé et de personnes physiques pourra nécessiter la mise en place de ressources spécifiques supplémentaires. • La conception d'un FIF dans une optique de financements innovants prendra du temps et nécessitera l'approbation de la Banque mondiale.

Gestion des fonds - Frais généraux peu élevés - Capacité à décaisser rapidement - Possibilité de décaisser au profit de différents intermédiaires – y compris à des ONGI et à des organisations locales	• Les dépenses de fonctionnement du Secrétariat du GPE équivalent en moyenne à 4 % des décaissements annuels, ce qui est nettement inférieur aux dépenses d'organisations comparables. Le coût de l'administration du Fonds du GPE équivaut lui-même en moyenne à 0,1 % du solde moyen du Fonds. • Après la prise d'une décision de financement, l'argent peut être rapidement transféré à des partenaires multilatéraux ou bilatéraux, ou à des ONG internationales.	• Une évaluation détaillée des coûts sera nécessaire pour estimer les coûts de l'hébergement de la plateforme. Le degré d'intégration aux activités principales du Secrétariat du GPE aura un impact sur les coûts. • Les flux de fonds et les dispositifs de supervision nécessitent une analyse plus approfondie.
Développement, supervision technique et assurance de la qualité des financements - Expertise pour soutenir la plateforme - Mise en relation de la riposte humanitaire et de la préparation, du relèvement et de planification du développement à plus long terme - Guichets de financement pour soutenir les biens publics mondiaux, l'innovation, la recherche et le recueil de données concrètes	• Le GPE possède une certaine expérience dans la définition des critères et la mise en œuvre des nouveaux modèles et guichets de financement. • Le GPE est doté d'un cadre stratégique approuvé par son Conseil, qui guide son travail dans les situations d'urgence et de crise. • Le GPE met à profit ses plans de transition pour le secteur de l'éducation, ses GLPE et différents financements pour associer étroitement les parties prenantes à un processus de planification qui prend en compte les besoins élémentaires des pays partenaires, en permettant à la fois de dialoguer avec des organismes extérieurs et de les soutenir financièrement, et en catalysant les ressources dont le secteur a besoin au plus vite. • Le GPE prépare une stratégie d'échange des connaissances et des bonnes pratiques qui définira les grandes lignes de la mobilisation des connaissances, des innovations, des compétences et des meilleures pratiques entre tous ses partenaires, afin de proposer ce qui se fait de mieux parmi les membres là où les besoins sont les plus pressants.	• Un travail important doit encore être effectué au niveau de la conception même de la plateforme. • Il sera nécessaire d'examiner attentivement le degré d'intégration et de gestion des éventuels doublons dans les pays actuellement admissibles au financement du GPE. • Le Secrétariat devra renforcer son expertise technique dans les contextes de l'aide humanitaire et de la riposte aux situations d'urgence. • Les processus d'assurance de la qualité et de prise de décision devront être conçus ou améliorés pour répondre aux besoins de la plateforme.
Secrétariat/Services essentiels	• Les frais de fonctionnement du GPE sont relativement faibles par rapport à ceux d'organisations comparables.	• Le degré d'intégration dans les activités principales du Secrétariat nécessitera

- Permet de garder à l'esprit les coûts et la valeur - Apporte transparence et responsabilité, et applique une gestion axée sur les résultats - Fournit les ressources humaines, bureaux et autres services d'appui requis.	• Le GPE s'est doté d'une politique en matière de transparence et doit rendre des comptes au Conseil. Un grand nombre d'informations relatives aux décisions et aux financements sont publiées sur le site web. Le GPE transmet également ses informations à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. • Le GPE a la capacité d'engager du personnel et des consultants avec différents types de contrats et il peut accepter du personnel détaché d'autres organisations. Le GPE a la capacité de recruter du personnel du monde entier. • Les dépenses de fonctionnement du Secrétariat du GPE font l'objet d'un système général de contrôle interne. Le Secrétariat a à sa disposition des services de comptabilité, de ressources humaines, de déplacements, de sécurité, de médecine, d'informatique, de passation de marchés, ainsi que des services juridiques, et de gestion des installations. Ses dépenses sont soumises à un audit interne et externe par le biais de la Banque mondiale, et le personnel a accès à un système de justice interne.	d'être examiné plus en détail, car l'hébergement de la plateforme aura des implications sur la gestion du Secrétariat, le dispositif de supervision et les coûts de la plateforme.

7. RÉSUMÉ DES OPPORTUNITÉS, DES RISQUES ET DES DÉFIS

7.1 Un certain nombre d'opportunités, de risques et de défis sont associés à la plateforme envisagée. Certains des points clés sont exposés ci-après :

7.2 Opportunités

- L'hébergement d'une nouvelle plateforme qui s'aligne précisément sur la mission, les buts et les objectifs du GPE permettra à celui-ci de répondre de façon plus efficace aux besoins des enfants de pays fragiles et touchés par des conflits, qui constituent 50 % de ses membres. La plateforme pourrait notamment amplifier la capacité du GPE à apporter un appui efficace aux pays fragiles et touchés par des conflits qui connaissent une crise prolongée, et à soutenir les besoins des enfants réfugiés, dont plus de 60 % vivent dans des pays partenaires du GPE.
- La possibilité de s'appuyer sur le cadre existant du GPE pour soutenir les pays fragiles et touchés par des conflits, ce qui renforce la stabilité en offrant un soutien prévisible de la planification et des systèmes.
- Une attention mondiale accrue et un financement de l'éducation plus efficace et moins fragmenté si les activités de la plateforme et du GPE sont complémentaires et bien en phase.

7.3 Défis

- L'adaptation des structures de gouvernance, du modèle de fonctionnement et des capacités de gestion du GPE, à un moment où celui-ci est particulièrement concentré sur la mise en œuvre de son nouveau Plan stratégique et sur le déploiement des améliorations apportées à son modèle de fonctionnement. Une période de préparation de six à douze mois sera nécessaire au GPE à compter du moment où il aura été décidé qu'il hébergera la plateforme. Il sera essentiel de prévoir un investissement à court terme dans l'accroissement des capacités afin de couvrir les coûts relatifs à la préparation et d'assurer une transition en douceur entre l'hôte provisoire et le GPE.
- Si le GPE venait à héberger la plateforme, ce serait probablement en 2017, lorsque le GPE préparera sa prochaine campagne de reconstitution des ressources. Un des défis consistera à s'assurer qu'un délai suffisant a été prévu et que les détails sur le fonctionnement de la plateforme sont suffisamment clairs pour permettre la préparation d'une campagne unique et efficace de collecte de fonds. Il est par conséquent essentiel que la décision sur l'hébergement de la plateforme soit prise dans les mois qui viennent.
- Il est possible que les critères d'admissibilité à la plateforme et ceux de l'admissibilité aux financements de base du GPE ne coïncident pas parfaitement (par ex., la Syrie pourrait

devenir admissible au financement du GPE sur la base des critères actuels, alors que la Jordanie, la Turquie et le Liban ne le seraient pas). Le Conseil devra évaluer sa disposition à voir le GPE héberger une plateforme qui vise à répondre aux besoins des enfants réfugiés dans ces pays.

7.4 **Risques**

a) Risques si le GPE héberge la plateforme

- Les risques liés à l'hébergement d'une plateforme qui ne soit pas à la hauteur du but visé et dont les importantes ressources financières ne se matérialiseraient pas, ce qui porterait atteinte à la réputation du GPE.
- Le risque que les opérations en cours du GPE pâtissent dans les premiers temps de l'hébergement de la plateforme en raison de la nécessité pour le Secrétariat, le Comité et le Conseil d'y consacrer une grande partie de leur attention.

b) Risques si le GPE n'héberge pas la plateforme

- Perte éventuelle des financements auparavant alloués au travail du GPE dans les environnements fragiles et touchés par des conflits et dans d'autres pays en développement à faible revenu qui sont partenaires du GPE.
- Fragmentation accrue de l'aide internationale dans le secteur de l'éducation.
- Beaucoup de temps pourrait s'écouler avant que la plateforme ne soit pleinement opérationnelle et les coûts liés à l'hébergement de la plateforme par un organisme autre que le GPE pourraient être conséquents en fonction de l'hôte choisi.

8. ÉTAPES SUIVANTES

8.1 Le Secrétariat continuera à participer activement et à apporter son appui au travail de conception du Groupe stratégique technique en vue du lancement de la plateforme lors du Sommet humanitaire mondial de mai prochain.

8.2 En supposant que le Conseil soit prêt à examiner la possibilité pour le GPE d'héberger la plateforme, le Secrétariat travaillera avec l'institution hôte provisoire (théoriquement l'UNICEF) et participera aux structures provisoires de gouvernance de la plateforme dans l'optique d'un processus formel d'examen de l'hébergement.

8.3 Le Secrétariat continuera à informer le Conseil des étapes importantes qui seront franchies à mesure que la plateforme se développe et que le processus d'hébergement devient plus clair.

9. PRIÈRE DE CONTACTER Karen Mundy (kmundy@globalpartnership.org) ou Padraig Power (ppower@globalpartnership.org) pour toute demande d'informations complémentaires.

10. ANNEXES ET PIÈCES JOINTES

9.1 Le présent document comprend les annexes suivantes :

Annexe 1 : Lettre des champions politiques de l'EiEPC

9.2 Le présent document s'accompagne des pièces jointes suivantes :

Pièce jointe 1 : ODI – Avant- projet de plateforme pour l'éducation en situations de crise, version du 15 février

Pièce jointe 2 : Note de synthèse sur le travail du GPE dans les pays fragiles et touchés par des conflits

Annexe 1 : Lettre des champions politiques de l'EiEPC

Chère Anna, chère Julie et chers membres du Groupe stratégique technique,

C'est avec plaisir que je vous réponds au nom du Groupe des champions politiques.

Avant toute chose, Gordon, Tony et moi-même souhaiterions remercier chacun d'entre vous ainsi que l'ODI pour tout le travail accompli jusqu'à présent. Nous sommes tous animés par le désir d'assurer à chaque enfant une éducation de qualité, y compris à ceux dont la vie est bouleversée par une crise ou un conflit.

Au cours de la récente réunion de la Commission de l'éducation à Londres et pendant les jours qui ont suivi, le Groupe des champions politiques a préparé et adopté une déclaration qui reflète au plus près notre vision des éléments essentiels à mettre en place si l'on veut avoir un impact réel sur la vie des enfants que nous cherchons tous à servir.

Cette déclaration d'intention est la suivante :

« Il est proposé de lancer la nouvelle plateforme pour l'éducation dans des situations d'urgence lors du Sommet humanitaire mondial de mai prochain.

La nouvelle plateforme ne peut traduire le plus efficacement dans la réalité la possibilité d'offrir une éducation en situations d'urgence qu'avec l' injection de nouvelles ressources et non pas par la réaffectation des fonds existants. Nous voulons qu'elle catalyse et coordonne les contributions nouvelles et additionnelles d'entreprises, de fondations et d'organismes philanthropiques, et qu'à terme, elle puisse solliciter les contributions volontaires du grand public.

Tout nouveau dispositif doit respecter les conditions suivantes :

a) Avoir la capacité d'apporter des financements supplémentaires de la part de bailleurs de fonds existants et d'attirer de nouveaux bailleurs de fonds ;

b) Être équipé pour attirer de nouveaux bailleurs de fonds de pays qui, par le passé, ne contribuaient pas directement à l'aide humanitaire multilatérale ;

c) Être équipé pour attirer des financements privés des secteurs économiques et commerciaux ;

d) Être équipé pour attirer des financements de fondations ;

e) Être équipé pour faire appel à la philanthropie de personnes dévouées au bien public ;

f) Être équipé pour développer et gérer des financements innovants ;

g) Avoir la capacité de soutenir l'éducation et de répartir les ressources qui sont lui sont destinées dans les situations de crises humanitaires d'une manière plus efficace sur le plan des coûts et des résultats que ne le permet l'architecture actuelle ;

h) Avoir la capacité de travailler dans des environnements humanitaires et en dehors, et de réduire la fracture qui existe actuellement entre le travail sur l'éducation dans le contexte humanitaire et celui réalisé dans le secteur du développement.

Dans un premier temps, l'axe de travail de la plateforme consistera à fournir des prestations d'éducation dans le cadre de crises spécifiques en cours. Cet axe sera ensuite élargi à des activités visant à anticiper les situations de crise ou d'urgence qui surviendront à l'avenir.

Pour remplir au mieux les conditions de réussite ainsi posées, nous allons dès à présent déployer des efforts importants afin d'attirer de nouveaux bailleurs de fonds potentiels.

La plateforme sera dans un premier temps hébergée par l'UNICEF. L'idée – et l'option privilégiée – c'est d'avoir un hôte permanent. Au terme de la première année, un examen sera mené par le groupe consultatif visé ci-dessous pour passer en revue les progrès et la transition vers un dispositif d'hébergement à plus long terme. Il est en particulier fait référence au GPE et aux nécessaires modifications à apporter à son mandat et à sa capacité à héberger une plateforme afin de remplir les conditions visées au paragraphe 3.

Un groupe consultatif pour la plateforme sera créé, comprenant Julia Gillard, Anthony Lake, Gordon Brown, le haut-commissaire des Nations Unies aux réfugiés, les responsables des organismes donateurs traditionnels, le responsable d'un organisme donateur émergent, un dirigeant de fondation, un dirigeant d'ONG et un chef d'entreprise.

La déclaration en elle-même concerne la première question que vous nous avez posée à propos de l'hébergement.

S'agissant des priorités, la déclaration reprend notre opinion selon laquelle la nouvelle plateforme serait vouée à l'échec si elle devait produire un effet immédiat dans toutes les zones actuellement en situation d'urgence ou de crise. Par conséquent, il est nécessaire de clarifier les situations d'urgence actuelles sur lesquelles travaillera la plateforme, ainsi que les lignes directrices prioritaires pour l'avenir.

Pour ce qui est du processus, le Groupe des champions politiques a l'intention de communiquer avec le groupe plus large qui s'est réuni à Oslo. Nous envisageons ceci sous la forme d'un rapport sur l'état d'avancement et d'un courrier sollicitant des réactions sur la plateforme. Le moment précis où ce courrier sera envoyé doit encore être déterminé, mais cela se fera certainement au début du

mois de mars au plus tard, et ce courrier devrait fournir le plus de détails possible sur la structure et le fonctionnement de la nouvelle plateforme.

Une fois de plus, nous tenons à vous remercier pour vos efforts. Nous vous soumettons nos recommandations dans un esprit de collaboration, conscients qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir afin de parvenir à un résultat positif lors du Sommet humanitaire de mai. De ce point de vue, nous sommes impatients de poursuivre ce travail avec vous, de recevoir le rapport final et de travailler avec vos institutions sur les initiatives de plaidoyer en cours.

Avec nos meilleures salutations,

Julia Gillard